

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

1-10-45
B.S.S.

La Cité nouvelle

■
L'habitation et ses problèmes

■
PREMIÈRE SÉRIE

P. Jean d'Auteuil Richard, S. J. —
Marcel Parizeau — Madame Pierre
Casgrain — Aimé Cousineau —
L'honorable Paul Beaulieu — Georges-U. Boucher

Septembre 1945

N° 380

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnement: \$1.50 par an)

10. *L'École Sociale Populaire.*
 2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
 7 et 12. *La Caisse populaire.* Alphonse Desjardins
 15. *L'Encyclique « Rerum notarum ».* S. S. Léon XIII
 18-19. *Contre l'alcool.* Dr Joseph Gauvreau
 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.* Abbé Gouin, P.S.S.
 30. *L'Utopie socialiste — I.* XXX
 46. *A propos d'immunités.* R. P. Gonthier, O.P.
 51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
 55. *Le Comptoir coopératif.* Anatole Vaquier
 59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
 76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
 86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
 87. *Les Semaines sociales.* E. S. P.
 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
 91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
 94. *Programme d'action sociale.* Ed. Montpetit
 96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
 97. *Syndicats patronaux.* Abbé Emile Cloutier
 100. *Le Sa aire.* Abbé Edmour Hébert
 102. *La Question des chemins de fer.* XXX
 103. *Les Caisses Desjardins, œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
 106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
 107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
 110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada.* Olivier Carignan
 112. *Le Charbon au Canada.* Paul Chartiez, S. J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre.* R. P. Al. Dugré, S. J.
 115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
 116-117. *Dans les chantiers.* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
 118. *La Mortalité infantile.* Dr Joseph Gauvreau
 120-121. *Le Chômage.* Gérard Tremblay
 122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 124. *Le Patriotisme.* S. G. Mgr Laflèche
 125. *L'Apprentissage.* E. S. P.
 126-127. *Notre problème agricole.* Charles Gagné
 128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 129. *L'Art ménager.* Abbé Arm. Beauregard
 130. *Le Domaine rural canadien.* G. Bouchard
 132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
 138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
 139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalonde, S. J.
 143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salsmans, S. J.
 144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
 147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. J. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
 148. *Eclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélard Dugré, S. J.
 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 151. *L'Atelier syndical fermé.* Alfred Charpentier
 155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 158. *Le Caractère de l'adolescent.* R. P. Paul-Émile Farley, C. S. V.
 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
 161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
 162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
 163. *La Réforme du calendrier.* J.-H. Richardson
 164. *Les Petites Industries féminines à la campagne.* Georges Bouchard
 165. *L'Union ouvrière.* Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
 166. *Les Anciennes Corporations.* R. P. Stanislas, P. S. V.
 167. *Le Communisme international au Canada.* E. S. P.
 168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.* Abbé Arthur Maheux
 169. *L'Enseignement agricole d'hier.* Albert Rioux
 170. *Le Cinéma.* Oscar Hamel
 171. *La Crise protestante.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
 172-173. *La Formation technique.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
 174. *La Gaspésie inférieure.* Péninsulaire
 175. *Chefs ouvriers catholiques.* L.-G. Hogue
 176. *La Mission sociale de l'hygiène.* Dr J.-A. Baudouin
 177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
 178. *Rolaru et Maçonnerie.* E. S. P.
 179. *L'Indissolubilité du mariage.* R. P. E. Jombart, S. J.
 180. *Le Tourisme, source de richesse.* Eugène L'Heureux
 181. *La Vaccination antituberculeuse.* Dr J.-C. Bourgoïn
 182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.* Joseph Risi

LA CITÉ NOUVELLE

L'habitation et ses problèmes

PREMIÈRE SÉRIE



LE LOGEMENT, PROBLÈME MORAL ET SOCIAL

par

le P. Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.

de l'École Sociale Populaire

M. FORGET. — Mon Père, je sais que vous vous occupez du problème du logement depuis plusieurs années. Puis-je vous demander ce qui vous a amené à vous y intéresser si activement ?

P. RICHARD. — Il y a beaucoup de gens qui s'intéressent au problème du logement, Monsieur Forget, et pour des raisons bien diverses. Le financier, par exemple, y voit l'occasion de faire de bons placements; l'entrepreneur trouve dans la construction la vie même de son entreprise; le fonctionnaire municipal aborde le problème à des titres multiples: hygiène, taxes, urbanisme, circulation; l'ouvrier des nombreux métiers de la construction y trouve son gagne-pain quotidien, celui de sa famille. Tous ces motifs sont louables, et les problèmes soulevés m'intéressent vivement, comme par exemple de voir sur un chantier une équipe d'ouvriers, ardents au travail et « connaisseurs », faire de « la belle ouvrage ». Cependant, vous devinez, Monsieur Forget, que, en ma qualité de prêtre et de religieux, je m'intéresse au problème du logement pour des motifs tout autres.

M. FORGET. — Cela se comprend facilement, en effet. C'est dire que vos préoccupations sont avant tout morales et sociales ?

Nous publions, avec l'aimable autorisation de la Société Radio-Canada et de l'Union économique d'Habitations, les six premières entrevues et causeries du programme la Cité Nouvelle, réalisé sous la direction de M. Florent Forget, de Radio-Canada, et les auspices de l'U. E. H.

P. RICHARD. — C'est bien cela. Mon intérêt pour le problème du logement est le fruit d'une conviction profonde née elle-même de l'étude et de l'observation. C'est une vérité de M. de La Palice de dire — ce qui, d'ailleurs, est la vérité pure et doit être crié sur tous les tons — que *la famille est la cellule de la société*. Tout le monde sait cela et, je l'espère, tout le monde y croit. Mais il est un autre fait, presque aussi évident et important, mais trop ignoré dans la pratique, que mes études sociales et mes enquêtes m'ont fait saisir: *c'est la relation étroite qui existe entre la famille et le milieu où elle vit, entre son bien-être physique et moral et les conditions matérielles où elle évolue*.

M. FORGET. — Comment s'est formée chez vous, mon Père, cette conviction fondamentale ?

P. RICHARD. — C'est très simple, Monsieur Forget. Regardons un peu. Qu'est-ce que la famille ? Est-ce une abstraction quelconque, une collection de purs esprits, évoluant dans des sphères éthérées et échappant aux conditions physiques de vie auxquelles chacun de nous a bien conscience d'être soumis ? Mais non. La famille groupe des esprits, je le veux bien, mais *incarnés* dans des corps, elle réunit des êtres en chair et en os: le papa et la maman et les enfants, qui ont tous besoin d'air et d'espace, qui sont soumis aux conditions physiques dans lesquelles ils vivent et qui subissent l'empreinte quasi infaillible du milieu.

M. FORGET. — Je vois jaillir la conséquence: si le milieu est sain, la famille sera saine; s'il est mauvais, la famille reflétera cette situation ?

P. RICHARD. — C'est substantiellement cela. La loi joue avec une précision, je ne dirai pas mathématique puisqu'il s'agit ici d'hommes doués de liberté, mais très rigoureuse.

M. FORGET. — Vous pourriez nous illustrer le jeu de cette loi du milieu, quand il s'agit de logement ?

P. RICHARD. — Comme j'aimerais, Monsieur Forget, que notre entrevue, au lieu d'avoir lieu dans l'accueillant et confortable studio de Radio-Canada, se déroule dans quelque taudis infect et branlant du bas de la ville de Montréal. — J'ajoute tout de suite, à la décharge de la métropole, que je pourrais nommer n'importe quelle autre ville de la province, car dans presque toutes j'ai vu de mes yeux d'authentiques taudis.

M. FORGET. — Mais, mon Père, vous choisissez là des cas extrêmes, des exceptions.

P. RICHARD. — Exceptions, je le veux bien, mais trop, beaucoup trop nombreuses. Exceptions cependant sur lesquelles il faut se pencher, car elles sont pleines d'enseignements; elles nous permettent de saisir sur le vif cette équation qui tend à s'établir entre la famille et son milieu de vie.

M. FORGET. — Que nous enseigne donc le taudis, mon Père ?

P. RICHARD. — Le taudis étale sous nos yeux le spectacle de toutes les déchéances: déchéances physiques du côté du père et de la mère, du côté des enfants surtout qui, pour s'épanouir à la vie, ont autant besoin d'air, de lumière et d'espace que de nourriture et de sommeil; déchéance intellectuelle des parents sombrant peu à peu dans un abrutissement qui gagne les enfants et que l'école s'efforcera en vain de dissiper; déchéance morale enfin, fruit des promiscuités inévitables, des compagnonnages louches de la ruelle, du fond de cour et de la taverne. Toutes ces déchéances se traduisent brutalement comme suit: tuberculose, maladies vénériennes, alcoolisme, rachitisme, débilité mentale et folie, criminalité juvénile, promiscuité sexuelle, gangsterisme, abandon de la pratique religieuse, perte de la foi, déchristianisation progressive des masses...

M. FORGET. — Vous dressez un bilan impressionnant des méfaits du taudis!

P. RICHARD. — Je ne crois pas l'avoir soufflé, Monsieur Forget. C'est ce qu'un sociologue de chez nous, le P. Maurice Beaulieu, de la Compagnie de Jésus, a vigoureusement dénoncé comme les « conséquences contre nature d'un logis contre nature ». Mais je m'empresse d'ajouter que le taudis n'est qu'un secteur du problème du logement, et le moins important.

M. FORGET. — Après la description saisissante que vous venez de nous en faire, votre affirmation, mon Père, me paraît pour le moins paradoxale.

P. RICHARD. — Voici: c'est que le taudis, grâce à Dieu, n'affecte qu'une portion relativement peu nombreuse de notre population. Ainsi, à Montréal, on compterait de 4 à 5,000 vrais taudis, hébergeant une population de quelque 20,000 à 25,000 âmes. C'est beaucoup trop. Mais, par rapport à la population totale de la métropole, cela ne représente tout de même qu'une minorité. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que la masse de notre population ouvrière, et même une bonne partie de notre classe moyenne vivent dans des conditions d'habitation insuffisantes et défavorables à la famille. Il s'agit là non plus

de quelques milliers de logements, mais de dizaines de milliers de foyers, affectant plusieurs centaines de milliers de personnes.

M. FORGET. — Je n'aurais vraiment pas cru le problème si vaste.

P. RICHARD. — Précisément parce que la situation à laquelle je fais allusion n'est pas franchement mauvaise, comme celle des taudis, notre insouciance nous empêche de la voir. Mais le problème est là, partout. Ouvrons les yeux. Aiguisons notre sens de l'observation, et peu à peu les déficiences de notre régime de l'habitation dans nos villes s'imposeront à notre attention. Nous constaterons, à notre propre surprise, qu'elles sont nombreuses, considérables: le manque de lumière et d'air est général dans les « maisons-télescopes », pour lesquelles Montréal est tristement célèbre; l'espace fait défaut dans le logis et — ce qui est presque aussi grave — autour du logement, condamnant les enfants à la rue et à la ruelle pour leurs ébats. Cela comporte tout de suite une grave incidence physique, et des incidences morales plus profondes encore. La plus tragique conséquence est que la famille, coincée de toutes parts par l'exiguïté des logements et par la dureté de trop de propriétaires, a tendance à la longue à prendre son parti de cette triste situation; elle s'adapte alors insensiblement à ces conditions anormales en limitant le nombre d'enfants. On devine facilement les graves répercussions morales et sociales d'une semblable orientation: l'avenir des familles, de la religion, de la nation même, est directement en cause.

M. FORGET. — Vraiment, le problème du logement prend, à la lumière de vos explications, des proportions toujours plus considérables.

P. RICHARD. — Et je ne crois pas exagérer son importance. C'est la profonde incidence morale et sociale du problème qui a amené le Pape Pie XI lui-même à y accorder son attention: « On est effrayé, s'écrie-t-il, quand on songe aux obstacles que le régime actuel du travail et surtout les conditions déplorables de l'habitation apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale. »

M. FORGET. — Devant la gravité du problème et à la suite de Sa Sainteté le Pape, je suppose que l'Église, dans les différents pays, s'est penchée sur cet angoissant problème qui confronte les masses populaires?

P. RICHARD. — En effet. Qu'il me suffise de citer entre autres le cas de l'Angleterre et de l'Australie. Ainsi, le 21 juin 1942, tout l'épiscopat d'Angleterre et du pays de Galles, ayant à sa tête S. Ém. le cardinal Hinsley, publiait une déclaration d'une grande portée sociale. Ils y réclamaient en particulier qu'on s'occupât sans délai de démolir les *slums* déshonorants et dégradants, qu'on avisât à ce que la masse de la population fût convenablement logée, que les enfants n'eussent pas à coucher au salon, faute d'espace, qu'il y eût une salle de toilette par famille, etc. Tout récemment, l'Australie catholique, par la voix de son secrétariat national, publiait une importante déclaration sur la famille où on lit les lignes suivantes: « Dans notre politique du logement, nous devons nous appliquer à construire des logements qui soient de vraies habitations familiales. La première caractéristique d'un vrai *home* est qu'on doit y trouver beaucoup d'espace: de la place pour plusieurs enfants, de la place pour les besoins du ménage et de la famille, de l'espace pour le jardinage et le jeu. Nous nous opposons vigoureusement à ce qu'on loge les ouvriers dans de vastes conciergeries ou dans des maisons trop petites. Nous comprenons que dans les grandes villes il soit difficile d'obtenir assez de terrain à des conditions avantageuses pour loger convenablement une population considérable. Il est donc très important que les nouveaux développements s'établissent, autant que possible, dans de petites villes ou, du moins, à la périphérie des grandes villes, selon un plan général d'urbanisme régional.

« Pour que la vie de famille s'épanouisse, il est très souhaitable que la famille possède son chez-soi. Le propriétaire améliore son habitation, il s'en enorgueillit, il s'y attache. Nous préconisons fortement que tout projet gouvernemental prévoie la vente des habitations à leurs habitants contre une mise de fonds peu élevée, et que l'administration publique assure des prêts à la portée de la masse des travailleurs, leur permettant de devenir propriétaires. »

Voilà pour l'Australie. Vous voudriez sans doute savoir, Monsieur Forget, l'intérêt que l'Église, ici, dans notre pays, accorde à ce problème aux multiples incidences morales et sociales ?

M. FORGET. — J'allais précisément vous le demander, mon Père.

P. RICHARD. — Comme bien l'on pense, ce nouveau problème, né de l'urbanisation progressive et rapide de notre peuple,

ne pouvait échapper à l'attention de nos évêques. De fait, dès 1941, une lettre pastorale collective de l'épiscopat fait allusion aux difficultés dans lesquelles se débattent nos familles ouvrières pour se loger convenablement et recommande fortement la construction d'habitations à bon marché pour les aider. A la suite de Sa Sainteté Pie XI, ils réclament que l'on facilite enfin, par des lois appropriées, l'accession à la petite propriété, dont la valeur sociale est incomparable, véritable ancre donnant à la famille sa stabilité et sa cohésion.

Pour ne rien dire ici du travail éducatif de l'Union Économique d'Habitations à travers toute la province depuis cinq ans, signalons que, depuis deux ans surtout, plusieurs mouvements d'Action catholique, d'action apostolique et d'action sociale: J. O. C., L. O. C., J. I. C., Liges du Sacré-Cœur, Société Saint-Jean-Baptiste, etc., reflétant les préoccupations de l'Église et de nos évêques, ont mis ce problème du logement à l'étude dans leurs sections.

M. FORGET. — Mon Père, puisque vous retournez le problème sous toutes ses faces depuis plusieurs années, puis-je vous demander quels sont, à votre avis, les meilleurs éléments de solution ?

P. RICHARD. — Ils sont multiples, car, il faut le reconnaître, le problème est d'une extrême complexité. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, malgré qu'on en parle depuis un quart de siècle, aucune solution d'envergure n'a été mise à l'épreuve, pas même durant le chômage, et que la situation n'a fait que s'aggraver partout, au grand détriment physique et moral de nos familles.

M. FORGET. — Il n'est jamais trop tard pour commencer une tâche nécessaire.

P. RICHARD. — J'en viens donc à votre question, Monsieur Forget. Je ne saurais aborder, dans les courts instants encore à ma disposition, les diverses solutions relevant de techniques particulières: législative, financière, industrielle, etc. Elles ne sont d'ailleurs pas de ma compétence et des spécialistes les traiteront au cours des prochaines émissions du programme *la Cité nouvelle*.

Pour m'en tenir strictement à l'aspect social et moral auquel j'ai voulu m'attacher au cours de cette entrevue, je dirai simplement ceci: la famille urbaine est aujourd'hui menacée. Un de ses plus dangereux ennemis est le logement malsain, insalubre,

exigu, ou simplement insuffisant; il lui rend impossible son épanouissement normal et l'accomplissement de sa mission éducatrice.

Que chacun, dans la mesure même où il exerce quelque influence dans la société, faisant taire les égoïsmes destructeurs et, reconnaissant ses obligations vis-à-vis du bien commun, prenne conscience de ses responsabilités sociales. Cela créera l'opinion publique indispensable qui provoquera, appuiera, soutiendra jusqu'au succès les bonnes initiatives.

Que les administrateurs de la chose publique, que les dirigeants de nos institutions financières, en particulier de nos Caisses populaires, que les officiers des associations diverses: nationales, sociales et religieuses, se donnent la main dans un effort concerté pour loger décentement nos familles, toutes nos familles.

L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU URBAIN

par

Marcel PARIZEAU

Architecte consultant

du Service d'urbanisme de la ville de Montréal

M. FORGET. — Nous savons, Monsieur Parizeau, que vous vous occupez d'urbanisme et que vous êtes consultant au service de la Ville de Montréal. A ce titre, auriez-vous l'obligeance de dire au public l'importance que vous attachez à un aspect particulier de la question: la petite habitation — la petite propriété?

M. PARIZEAU. — Très volontiers, à condition que cette expression d'un point de vue n'engage que moi-même — citoyen — natif de Montréal — préoccupé du souci civique. Il se trouve évidemment que les circonstances me permettent, en plus de souhaiter vivement l'amélioration et l'embellissement, de porter cette préoccupation sur un plan plus général d'où je dois rechercher par quels moyens cette amélioration s'accommodera le mieux à une forme concrète.

M. FORGET. — Eh bien! Monsieur Parizeau, profitons des circonstances. Permettez-moi quelques questions précises. En premier lieu, comment le problème se pose-t-il à vos yeux? quelle est son importance?

M. PARIZEAU. — Je rapprocherais volontiers la petite propriété de la petite épargne: c'est une richesse de la nation.

M. FORGET. — N'estimez-vous pas assez étonnant que cette forme d'épargne ait été si peu pratiquée à Montréal?

M. PARIZEAU. — L'établissement sur le sol, tel qu'il se pratique de la petite propriété, offre un attrait bien minime au point de vue placement et agrément de vie: des lots contigus de vingt-cinq pieds de front, tout en profondeur, aboutissant à une ruelle pavée; des façades sur la rue et sur la cour plaquées d'escaliers extérieurs, tout cela qui remplit l'office de logement n'encourage à mon avis nullement le père de famille, qui a quelques économies, à s'installer définitivement chez lui. Ceci dit en dehors de toute autre considération d'ordre économique, sur lequel il serait trop long de s'engager dans cette courte conversation. Je dirais en outre que si on doit persister à maintenir le quadrillé et la même orientation des rues, je ne tiens pas du tout à encourager la population à se charger de nouvelles responsabilités. Chacun peut continuer à déménager tous les

printemps, c'est-à-dire à changer de place, sachant qu'il trouvera partout les mêmes inconvénients, les mêmes insuffisances, la même cohabitation harassante et sans espoir.

M. FORGET. — Vous croyez donc qu'il est possible de sortir de cette misère et de cette monotonie ?

M. PARIZEAU. — C'est la besogne de l'urbanisme d'y voir, et c'est en même temps de la volonté de la population elle-même que peut venir la solution.

La valeur marchande du sol rend difficile, dans les villes et les agglomérations d'une certaine importance, de donner de l'air autour de la maison. Il est de même peu facile d'assurer, à l'abri de tous dangers, les jeux et les ébats de l'enfance et de la jeunesse. Mais l'homme est toujours ingénieux et l'enfant de l'homme profite de la moindre chance. Dans l'état actuel il utilise les espaces libres qui restent, c'est-à-dire les ruelles et les quelques pieds carrés disponibles entre les escaliers de service et aussi la chaussée entre deux trottoirs et les quelques terrains vacants du voisinage. Quand un technicien examine avec soin les données du problème que pose un tel état de choses, il se fait à priori deux réflexions :

Premièrement, on pourrait dans l'avenir nettoyer complètement l'espace central entre les deux rangées de maisons situées sur des rues parallèles. Il suffirait de quelques rectifications aux règlements et de quelques servitudes de construction, qui ne gêneraient pas les libertés individuelles davantage que ne le font les actuelles restrictions préventives. On trouverait là, sans frais additionnels, un espace d'air sain et la possibilité d'une verdure rafraîchissante, qui permettrait pendant la belle saison, aux personnes d'un certain âge, de se reposer tout près de leur demeure, dans le calme et l'agrément de la verdure, et aux tout petits de jouer sous la surveillance de leur mère et à proximité du foyer.

Immense amélioration au point de vue de l'hygiène également ; et, à peu de frais, grande simplification en ce qui concerne les services publics. Les entrées de service pourraient déboucher directement sur la rue, sans aucun inconvénient ni pour l'aspect ni pour la propreté, du moment que toutes les précautions auraient été prises par la loi.

M. FORGET. — Quel est le deuxième point dont vous parliez un peu plus haut ?

M. PARIZEAU. — J'y arrive. Il n'est ni sage ni raisonnable que les jeunes dérangent le voisinage dans leurs jeux, qui sont habituellement bruyants mais cependant nécessaires. Il faut

donc, si l'on veut faire entrer le père de famille complètement dans les idées d'amélioration des conditions de la vie urbaine, prévoir à proximité d'un certain nombre de foyers les espaces qui conviennent. Actuellement, il en existe, mais en général mal tenus. Situés dans un décor et dans un entourage déficients, ils ne peuvent présenter cet attrait suffisant qui donne le goût et la fierté de maintenir. Tout homme, quel que soit son état social et son importance, est poussé à bien faire, par un orgueil légitime; lorsque les moyens lui sont refusés, il abandonne tout. Jusqu'ici, avec une variation dans le degré assez multiple, ce n'est que l'aisance individuelle qui a permis d'installer des foyers confortables et de créer la classe privilégiée des propriétaires. Toutefois, dans les meilleures circonstances, le développement n'est pas allé plus loin qu'un certain luxe de matière, une certaine dépense municipale touchant la répartition de la verdure le long du trottoir et la création de certains espaces où on place le long des allées quelques bancs et à un endroit choisi au hasard un bassin d'eau avec un petit jet — pour le principe. Dans le développement futur de la ville, quel que soit le quartier, le degré d'aisance de la population avoisinante, si l'on veut que la majorité des chefs de famille et la plus grande part de notre population deviennent propriétaires, il faudra se renouveler.

La petite propriété devra être entourée de verdure pour être tentante et de commodités partagées en commun par un groupe dont le nombre sera fonction d'une prévision très serrée. Et on devra se préoccuper de varier également les caractéristiques de l'habitation, prévoir, dans un voisinage restreint par exemple, les possibilités, non seulement pour les familles nombreuses, mais aussi pour les couples sans enfant, les personnes seules ou âgées; prévoir ailleurs la possibilité d'organiser en commun, avec les services indispensables, la vie d'individus naturellement isolés et dont le bien-être et le bonheur quotidien est sacrifié, dans notre organisation très simplifiée.

M. FORGET. — Il me semble, Monsieur Parizeau, que vous adoptez en ce moment un point de vue idéal dont la réalisation peut facilement paraître une utopie. Enfin il ne s'agit pas, si je comprends bien, d'une institution de bienfaisance, mais de réalisations avec des moyens accessibles, et un capital mesuré.

M. PARIZEAU. — Ma pensée est aussi loin de l'utopie que celle d'un honnête spéculateur-constructeur qui depuis des années agrandit l'étendue de ses méfaits, sans arrière-pensée. La solution donnée au problème du logement depuis près de

cinquante ans a pris son importance et sa continuité, parce qu'aucun obstacle d'ordre moral ou même économique ne s'est trouvé sur sa route. Aujourd'hui la population entière, le peuple, s'est fait à l'idée du bien-être et d'une commodité qui sont devenus normaux et partageables entre tous. Je ne crois pas qu'il y ait longtemps — sauf la grande urgence où nous sommes de logements nouveaux — un marché facile et nombreux pour le genre de nos réalisations habituelles. L'idée sociale a fait son chemin dans le monde et l'homme de la rue sait qu'il est possible dans la ville de vivre autrement que sur l'asphalte et loin de la verdure. Il sait qu'il a un droit à toutes les commodités raisonnables et que le système économique peut être redressé, de telle sorte que devienne possible un tel idéal. Il y faudra l'intervention de l'État et surtout la collaboration de groupements individuels.

M. FORGET. — Vous avez prononcé au début le mot urgence, que je ne vois pas réapparaître.

M. PARIZEAU. — Des villes comme Montréal ont commencé à se préoccuper de la question; l'œuvre accomplie par des mouvements individuels et désintéressés a déjà une grande valeur de démonstration. Elle met sous les yeux du public des faits concrets et montre que tout cela est parfaitement réalisable par des moyens simples, économiques et même à travers d'innombrables difficultés; par conséquent, la preuve s'accomplit que du rêve à la réalité le premier pas est franchi; il n'y a qu'à continuer, et à progresser.

C'est la responsabilité de notre temps, de nos spécialistes, de nos hommes publics, et c'est, pour l'ensemble de la population, le devoir envers soi-même de s'en préoccuper quotidiennement et un peu chaque jour.

LA MAISON FAMILIALE

par

Mme Pierre-F. CASGRAIN

M. FORGET. — Alors, Madame, vous allez nous parler ce soir « de la femme et de l'habitation » ?

MME CASGRAIN. — Oui, Monsieur. La femme, passant la majeure partie de son temps à la maison, ne peut pas rester indifférente à la question de l'habitation. Celle-ci est en somme le domaine de la femme.

M. FORGET. — En effet, on dit toujours que la femme est la reine de son foyer.

MME CASGRAIN. — Et ce foyer, Monsieur, toute femme le voudrait gai, spacieux, ensoleillé, entouré de verdure et de fleurs. Dans un cadre pareil, elle remplirait plus aisément et avec joie le rôle que la Providence lui a confié. Les enfants, comme les fleurs, auxquelles on les a souvent comparés, ont besoin d'air pour ne pas s'étioler. Il ne faudrait plus qu'une mère soit condamnée à élever ses petits dans quelques pièces sombres et malsaines. On me parlait récemment d'une maison de trois étages divisée en appartements où vivent quarante-deux personnes. Pour tout ce monde, on trouve dans ce local deux éviers et une chambre de toilette.

M. FORGET. — Mais, c'est épouvantable, Madame!

MME CASGRAIN. — Hélas! oui, Monsieur, et il y a une infinité de familles de sept, huit, dix personnes logeant dans trois ou quatre pièces. Ces gens ont les moyens de se payer un logement raisonnable, mais ils n'en trouvent pas.

M. FORGET. — Évidemment, on construit trop petit pour la famille moyenne.

MME CASGRAIN. — C'est-à-dire, Monsieur, que l'on n'a pas suffisamment construit en proportion de l'augmentation de la population. Comme résultat, on subdivise les habitations actuelles et on entasse plusieurs familles dans des maisons destinées à n'en loger qu'une seule.

M. FORGET. — La population a bien augmenté dans les villes, n'est-ce pas, Madame ?

MME CASGRAIN. — A Montréal seulement, de 1925 à 1940, l'augmentation a été de 693,000 à 907,000. Et pour rencontrer

ces nouveaux besoins, la moyenne annuelle de la construction a été, de 1925 à 1931, d'environ 6,000 logements par an, et de 1931 à 1938, de 849 seulement. Vous voyez cela d'ici!

M. FORGET. — Ces chiffres expliquent bien des choses, évidemment.

MME CASGRAIN. — Oui, certes. La guerre a intensifié le mal en attirant vers les villes des milliers de personnes venues pour travailler dans les usines de munitions.

Ainsi, dans un quartier ouvrier de Montréal, composé de six paroisses, il y a eu depuis 1940 une moyenne de 150 à 175 mariages par an dans chacune de ces paroisses et une moyenne de deux naissances dans chaque nouvelle famille. Et, pour loger tout ce monde, il n'y a pas eu une seule nouvelle construction. Avec le résultat que, dans ces paroisses, il y a au moins deux cents familles qui demeurent dans des magasins, à raison de deux ou trois familles par logement. Dans une rue, près de la rue Saint-Jacques, il y a un magasin qui loge deux ou trois familles, soit un nombre de dix-sept personnes. Les enfants n'ont pas un coin à eux, les adultes ne peuvent se reposer après leur travail, souvent exténuant.

Il n'y a pas de baignoire dans cette maison qui est d'une humidité à laquelle aucun chauffage n'arrive à remédier.

Un peu plus loin, une autre maison où l'on trouve trente-deux personnes dans trois logements, avec cinq à sept enfants dans chacun.

Ces maisons sont en état de quasi-démolition. Les murs branlants suintent l'eau, été comme hiver, avec cette différence qu'en hiver il se forme des glaçons qui transforment ces demeures en véritables glaciers. Il n'y a pas de facilités d'hygiène, pas de baignoire. Le plancher, disjoint par l'humidité et l'usage, se soulève comme des collines. Impossible de chauffer pareil hangar, où l'on hésiterait à loger des animaux.

M. FORGET. — Et pourtant des gens y vivent ?

MME CASGRAIN. — Parce qu'ils ne peuvent pas rester dans la rue et qu'il n'y a pas d'autres logements pour les recevoir.

Ces maisons pullulent de vermine: rats, cafards, punaises, qu'aucune mort-aux-rats ne saurait exterminer, car la saleté et l'insalubrité des logements, — et cela en dépit des efforts désespérés des habitants, — produisent la vermine plus vite qu'on ne saurait la tuer.

Saint Augustin disait que le milieu familial doit avoir la splendeur de l'ordre. Mais comment maintenir l'ordre quand huit ou dix personnes vivent entassées dans deux ou trois pièces ? Comment ranger les vêtements, quand il n'y a pas de placards ou d'armoires ? Comment disposer les meubles quand il n'y a pas de place ?

Et, à ce propos, laissez-moi vous lire quelques extraits d'une lettre que j'ai reçue de Québec l'autre jour :

« Chère Madame, je suis mère de deux petits enfants de huit et six ans. J'ai mon mari et une maman malade (celle-ci est paralysée et a un cancer, c'est vous dire que cela me donne beaucoup d'ouvrage). Ce qui est pire, je reste dans un logement de seulement deux pièces : la cuisine et une chambre. Nous couchons tous les cinq dans la même pièce. Je ne puis mettre de lit dans la cuisine, car tous les coins sont employés. Les enfants ne viennent pas à bout de dormir, alors leur santé s'en ressent : ils sont faibles et fatigués. Tout se salit. Je passe mon temps à nettoyer ; ça ne paraît pas, car c'est trop embarrassé. Et, pour comble, je ne peux rien mettre dans les armoires, il y mouille et aussi il y vient des souris. C'est une vieille maison et le propriétaire ne veut pas faire de réparations. Nous voudrions trouver un autre logement, mais il n'y en a pas... »

M. FORGET. — Quel lamentable tableau !

MME CASGRAIN. — En effet. Et il y a probablement des milliers et des milliers de cas comme celui-là.

Malheureusement, le chaos des affaires, le désordre autour de soi, accoutument l'esprit à ne pas plus s'étonner du désordre des idées et de la conduite que du désordre de sa chambre. On arrive à mettre, par besoin, de l'ordre dans ses pensées, dans son travail, dans sa conscience, dans ses affections, dans ses affaires, lorsqu'on a été élevé dans l'habitude et le goût de l'ordre, lorsque durant sa jeunesse on a toujours vécu au sein d'une maison parfaitement ordonnée.

M. FORGET. — C'est Pestalozzi, je crois, qui raconte qu'un voleur, arrivé sous le gibet auquel il allait être pendu, disait à son bourreau : « Hélas, si mon père m'avait appris à pendre chaque soir mes vêtements, je ne serais pas ici maintenant. »

De nos jours, hélas, c'est trop souvent parce qu'il n'y a pas de place pour ranger les vêtements que les parents ne peuvent montrer à leurs enfants comment avoir de l'ordre.

MME CASGRAIN. — Il est d'ailleurs reconnu que les taudis engendrent trop souvent la criminalité.

Depuis quelque temps, j'ai eu l'occasion d'assister à des réunions où l'on s'alarme avec raison devant l'augmentation de l'immoralité, de la tuberculose, de la délinquance juvénile. Et c'est l'opinion générale que l'un des remèdes efficaces à apporter à ces maux serait une solution rapide et intelligente au problème de l'habitation.

Le 11 avril 1919, le roi George V, père de notre souverain actuel, disait qu' « il n'est pas exagéré d'affirmer qu'une solution adéquate du problème du logement serait la base de tout progrès social. La santé et le logement sont indissolublement liés. Si ce pays doit devenir le pays que nous désirons, livrons une grande offensive contre le crime et la maladie. L'attaque doit d'abord être dirigée contre l'habitation laide, malsaine, encombrée, dans la rue misérable que nous connaissons tous trop bien ».

Au Canada, nous n'avons guère jusqu'ici suivi ce conseil.

D'année en année, la crise du logement s'accroît. Avec la guerre, surtout dans nos grandes villes, elle est devenue intolérable.

M. FORGET. — Ne croyez-vous pas, Madame, que parce que les gens s'habituent à un tel état de choses, ils sont prêts à le supporter indéfiniment ?

MME CASGRAIN. — C'est à se le demander, Monsieur Forget. Mme Roosevelt, elle, prétend qu'il y en a beaucoup parmi nous qui ne prennent jamais la peine de regarder ce qui se passe autour d'eux et de prendre contact avec la vie de société qui les entoure.

Chaque fois que quelque chose de tragique se produit dans les familles de miséreux, que nous le sachions ou non, c'est pourtant notre faute. Je crois qu'il existe quelque part un registre des choses que nous pourrions faire et que nous ne faisons pas, soit par paresse, soit par ignorance. Il me semble pourtant que cette ignorance des besoins d'autrui n'excuse pas notre indifférence.

M. FORGET. — Auriez-vous une idée de ce qu'il y aurait à faire, Madame, pour améliorer cet état de choses au plus tôt ?

MME CASGRAIN. — Dans ce domaine, il y a des responsabilités que les gouvernements devraient assumer — et ici on serait tenté de sourire, si la situation n'était pas si grave, en voyant avec quel enthousiasme ces derniers chargent toujours le voisin de régler la question. Les femmes, si elles le voulaient, pourraient contribuer à diminuer le mal.

M. FORGET. — Pas en se lançant dans la construction ?

MME CASGRAIN. — Évidemment non. Mais en se groupant pour former une opinion publique puissante et dynamique qui saurait obtenir des autorités la démolition immédiate des taudis et la construction de logements suffisamment nombreux pour loger la population. Ce serait une occasion pour les femmes de poser un geste magnifique de solidarité. Toutes celles qui ont la bonne fortune de posséder un *home* confortable, si modeste soit-il, devraient avoir une pensée pour celles qui sont forcées de souffrir du froid, de l'humidité, de la vermine et de tous les inconvénients monstrueux, antisociaux, d'un taudis, d'un garage, d'un hangar ou d'un magasin, dans un siècle soi-disant civilisé. Celles dont les enfants grandissent dans un milieu familial où règnent l'ordre, la joie et le bonheur se devraient de penser aux autres petits qui vivent dans des logements encombrés, au milieu de promiscuités dangereuses et où il est presque impossible de se développer d'une façon saine, tant physiquement que moralement. Je vous vois sourire, Monsieur Forget, mais je vous assure que ce moyen pourrait réussir. Douteriez-vous par hasard du vieux dicton : « Ce que femme veut, Dieu le veut » ?

M. FORGET. — Non, loin de moi cette idée, Madame !

MME CASGRAIN. — Nous avons célébré, ces jours derniers, une semaine de fierté nationale. Sachons de grâce avoir cette fierté à bon escient et de façon pratique.

Ne tolérons pas plus longtemps ces taudis dont la vue seule est une disgrâce pour toute nation qui se respecte et une menace sérieuse pour notre survivance. Une trop grande partie de notre population erre un peu à l'aventure, cherchant un endroit convenable pour habiter. Dans ces déménagements perpétuels, les meilleures traditions, qui unissent le présent avec le passé, risquent fort de se perdre.

Sauver la famille, c'est très bien ; la loger convenablement, c'est le complément logique du culte que nous lui avons voué.

Formulons le souhait que bientôt, chez nous, la famille possède un lieu qui lui soit propre : une maison. Cette maison qui n'abrite pas seulement des hommes, mais aussi des principes, des traditions, des vertus, où veillent le souvenir et l'espérance. C'est dans cette maison que la femme apprendra à ses enfants la droiture, le désintéressement, l'esprit de travail, enfin toutes ces qualités qui font l'armature de la société en rendant les individus forts et les familles solides.

L'URBANISME ET SES PROBLÈMES

par

Aimé COUSINEAU

Directeur du Service d'urbanisme de la ville de Montréal

Je suis vivement reconnaissant à l'Union Économique d'Habitations et à Radio-Canada de m'inviter au programme de *la Cité nouvelle*.

Dans une récente causerie, nous avons avancé que l'urbanisme est à la fois une science et un art, fondés sur la réalisation d'un *plan directeur* qui établit, entre autres choses, la structure urbaine et les tendances du développement d'une ville. Ce plan doit rechercher l'avantage de la collectivité et la conservation de son caractère, tout en remédiant à l'imprévoyance passée.

Il faut bien se garder de confondre le *plan directeur* d'une ville avec son *plan général*. Celui-ci indique les voies, les places et les parcs publics, avec leurs limites et leurs dimensions. Il ne montre en somme que l'état actuel de la cité, et, parfois aussi, des projets dont la réalisation est décidée mais dont l'exécution est différée.

Le plan directeur, lui, est bien différent; il concrétise en quelque sorte l'avenir. Synthèse du dossier urbain, c'est-à-dire de la réunion d'un nombre considérable de plans et de cartes, de graphiques et de tableaux statistiques, de mémoires et de règlements, il dégage les solutions à apporter aux multiples problèmes de l'aménagement rationnel de la ville, tout en respectant les tendances de son évolution.

Pour mieux comprendre quel problème présente la mise au point du plan d'aménagement de Montréal, examinons brièvement les éléments sur lesquels il se fonde, savoir: la région, le réseau des grandes voies de circulation, les espaces libres, le zonage et finalement l'habitation.

L'étude préalable de la région montréalaise et des relations d'ordre divers qu'elle présente avec la ville est une nécessité fondamentale; un de ses principaux objets consiste à prévenir la formation désordonnée de centres suburbains. En effet, la ville ne constitue pas une entité indépendante; elle est, au contraire, partie essentielle de l'agglomération régionale, tant pour sa subsistance que par tous les aspects de son activité économique et sociale.

Deux autres éléments du plan d'ensemble sollicitent vivement l'attention du Service d'Urbanisme. Ce sont, d'une part, le réseau des grandes voies de circulation, qui facilite les déplacements rapides, et, d'autre part, l'ensemble des espaces libres, parcs, jardins et terrains de jeux, qui permettent à la population de respirer et de se récréer.

Disons en passant qu'un réseau de circulation n'est pas une simple présentation graphique. Il doit être ordonné de façon que tous ses éléments fassent partie intégrante d'un plan d'ensemble et d'un système rationnel d'artères principales, permettant une circulation interne rapide et bien reliée au réseau des grandes routes.

Un autre point fondamental du plan directeur, c'est le zonage, qui consiste à délimiter, à l'aide de règlements différentiels, le territoire d'une ville en districts où s'appliquent des restrictions uniformes. Le zonage ordonne la croissance d'une ville et, du même coup, l'extension économique des services d'utilités publiques et de transport.

Sans zonage, le jeu normal de l'offre et de la demande aboutit, dans le domaine de la propriété foncière, à des abus spéculatifs, au surpeuplement et, partant, à l'insalubrité. Combien de bâtiments, en l'absence de zonage, sont devenus inutilisables par suite de leur construction dans un district en état de détérioration! De plus, la tendance à la décentralisation a donné lieu, à Montréal comme dans la plupart des grands centres du monde, à la dégénérescence des vieux quartiers et à une importante migration vers la banlieue. Toute saine politique d'urbanisme doit donc comprendre la rénovation des vieux quartiers.

Le zonage n'est pas rétroactif; il ne corrige pas les erreurs du passé, mais il prévient leur répétition. Il protège la propriété privée contre la dévalorisation et encourage la construction du « bon immeuble au bon endroit »; c'est pourquoi il a priorité sur le droit de propriété. Il protège en outre la santé et la sécurité publiques, et assure le bien-être général de la population.

Reste enfin le problème de l'habitation, que toute grande ville, tôt ou tard, doit résoudre. On l'envisage sous différents angles: d'abord l'allotissement, c'est-à-dire la largeur et la profondeur optimums des lots à bâtir et des espaces libres à ménager; ensuite, la disponibilité ou la pénurie de logements, la salubrité des immeubles et leurs défauts d'ordre structural; enfin, au point de vue de l'occupation, le mode de vie et l'état de santé des occupants, le surpeuplement.

On reconnaît aujourd'hui que l'entreprise privée ne peut suppléer à la pénurie de logements de prix modiques et que le secours de l'État est indispensable. Cette aide se manifeste surtout par les exemptions ou les réductions d'impôts, les donations de terrains, les prêts directs à bas intérêt. Le principe de ces divers modes de secours a été adopté en Europe, notamment en Angleterre, et, plus récemment, aux États-Unis et au Canada.

La loi nationale du logement, telle que récemment modifiée par le Parlement fédéral, et la législation habilitante votée par la Législature de Québec au cours de 1944, viennent donc à leur heure puisqu'elles ont pour objet de favoriser l'accession à la petite propriété et d'augmenter le nombre d'habitations salubres et peu coûteuses qui font grandement défaut à notre métropole.

Le court exposé que nous venons de faire des principaux éléments de l'urbanisation de Montréal montre bien que la tâche du Service d'Urbanisme est immense; cependant elle peut être facilitée par la collaboration étroite des administrations publiques, des groupements professionnels et scientifiques, des compagnies de transport et d'utilités publiques, qui prévoient elles-mêmes leur développement plusieurs années à l'avance.

En effet, l'intérêt soutenu et actif des administrateurs, des ingénieurs, des architectes, des sociologues et des économistes est indispensable pour nous assurer l'appui du public, et lui faire comprendre que la régularisation du développement de la ville préviendra les moins-values immobilières, conservera les éléments de beauté et assurera la santé publique.

Si l'élaboration d'un plan directeur peut se faire dans un délai raisonnable, sa réalisation, d'autre part, ne peut être qu'un objectif à long terme où le rôle du Service d'Urbanisme consiste à assurer la coordination dans la conception plutôt que dans l'exécution des travaux publics, quoique de ses études découle nécessairement une série d'entreprises municipales de grande envergure.

Si on ajoute à ces projets le programme de travaux déjà préparé par le Service des Travaux publics pour l'après-guerre, travaux qui entrent d'ailleurs dans le cadre du plan directeur préliminaire, on peut entrevoir l'ampleur du programme qu'il faudra mettre en œuvre.

Des travaux d'une telle envergure amènent forcément des problèmes connexes de financement. La Ville ne peut engager actuellement qu'une somme déterminée pour les dépenses impu-

tables sur le capital; cette somme ne comprend pas toutefois les travaux rentables.

Les décisions à prendre concernant les projets de restauration d'après-guerre dépendront dans une large mesure de la politique financière du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, qui n'a pas encore été annoncée. Les autorités compétentes prépareront sans doute, en temps utile, un plan détaillé d'organisation financière à l'égard de ces projets.

Quoi qu'il en soit, il ne faut rien négliger pour faire face à toute éventualité, car il semble bien que l'État ne viendra en aide qu'aux seules municipalités pourvues d'un plan directeur. Aussi la nécessité s'impose-t-elle de dresser, pour parer aux besoins les plus importants, des programmes de travaux proportionnés aux capacités financières de notre ville et à l'aide qu'elle peut éventuellement recevoir des autorités gouvernementales.

Les études déjà amorcées me permettent d'assurer, en conclusion, que nous avons fait un grand pas vers l'élaboration définitive d'un plan directeur rationnel dont l'une des principales caractéristiques est d'être bien vivant et suffisamment souple pour permettre l'intégration de nouveaux aménagements compatibles avec l'évolution urbaine normale. Nous pouvons dire que tous ceux qui ont à cœur la grandeur et la prospérité de Montréal et aussi ceux qui y sont directement intéressés, ne manqueront pas de trouver matière à réflexion en s'intéressant à l'urbanisation de leur ville.

LA PETITE PROPRIÉTÉ

par

L'honorable Paul BEAULIEU

Ministre du Commerce et de l'Industrie

De tous les projets d'après-guerre qu'il faut songer dès maintenant à préparer, celui de la petite propriété est certainement l'un de ceux qui doivent le plus retenir notre attention. Plusieurs raisons militent en faveur de cette initiative. Vous me permettrez bien de vous en exposer quelques-unes.

Les experts s'accordent à affirmer qu'une grande activité dans le domaine de la construction est une des solutions qui nous aideront à passer sans trop de heurts de la période de production de guerre à celle de production de paix. Il ne faudra donc pas, dans la province de Québec, que nous négligions ce facteur d'équilibre de haute importance sans lequel nous risquerions de connaître des années de chaos économique et industriel très dures pour la population. Le vieux dicton: « Quand la construction va, tout va », se révélera aussi juste demain qu'hier, lorsque la grande crise qui secoue en ce moment l'univers se sera apaisée. Il faut à tout prix s'assurer que notre commerce et notre industrie auront leur large part des immenses bénéfices découlant de cette activité, grâce à l'influence directe qu'elle aura sur un nombre infini d'industries connexes.

Tous conviendront que la petite propriété constitue un facteur de stabilité sociale et un puissant élément de sécurité pour un peuple.

Pourquoi les sociologues considèrent-ils les populations des centres ruraux comme l'épine dorsale d'un pays? C'est que ces populations sont stables, peu enclines à être influencées par les mouvements de hausse et de baisse dans les conditions économiques extérieures, peu disposées à accepter les idéologies nouvelles, et le plus souvent fausses, qui naissent de ces mouvements. Consultez les statistiques et vous comprendrez pourquoi il en est ainsi. Les propriétaires forment la presque totalité de ces groupes. Un homme qui possède quelque chose bien à lui n'accepte pas facilement les théories nouvelles destinées à révolutionner le monde: il a ce qu'il faut et il n'a rien à envier. Seul celui qui ne possède rien, qui n'est attaché à aucune propriété, peut espérer acquérir un peu plus de sécurité d'un changement quelconque. L'élément instable et inquiet de notre population

se trouve donc dans nos centres urbains où le nombre de propriétaires constitue la minorité. Si nous pouvions transplanter dans nos cités et dans nos villes une large part de l'équilibre que nous trouvons dans les centres ruraux, nous contribuerions à l'établissement d'un état de stabilité sociale nettement supérieur.

Encourager l'expansion de la petite propriété, c'est encore, en améliorant nos conditions de logement, améliorer la santé de notre capital humain.

Si nous pouvions substituer aux taudis, plaie de nos grandes villes et procréateurs de malaises physiques et sociaux sans nombre, des maisons où il serait possible de vivre dans des conditions non seulement normales mais agrémentées d'un sain confort, nous remplacerions les quartiers mal aérés par des quartiers où l'air circulerait librement entre chaque maison, où le soleil pénétrerait sans obstacles, quartiers dans lesquels on pourrait prévoir l'espace nécessaire à la création de parcs. Nous établirions dans la périphérie des grandes villes, loin des centres étouffants, des groupes d'habitations neuves facilement accessibles. N'en doutons pas, le logement sain crée la population saine.

Multiplier la petite propriété, c'est aussi coopérer au relèvement et à l'indépendance économique des nôtres, leur communiquer un sentiment de fierté et d'assurance plus grand.

Bénéfices matériels, physiques et sociaux, telles seraient les conséquences de la diffusion de la petite propriété dans nos centres urbains. C'est cette tâche, encore une fois, que tous les hommes de bonne volonté doivent entreprendre sans délai.

Le propriétaire de la plus humble maisonnette tient à sa propriété qu'il a acquise souvent au prix des plus durs sacrifices.

L'accession à la petite propriété est un droit naturel. Instinctivement, tout individu rêve de posséder un jour sa propre maison et son petit coin de terre.

En définissant le mot *patrie* quelqu'un a dit: « *La patrie*, c'est le petit coin de terre qui nous a vus naître, et grandir, où l'on a passé sa jeunesse, où l'on retrouve tant de souvenirs... Le petit coin de terre qui fut témoin de nos joies et de nos peines... et où l'on veut revenir pour dormir son dernier sommeil au milieu d'êtres qui nous furent bien chers. »

Voilà pourquoi une maison bien à soi, si modeste fût-elle, représente un si grand trésor.

La *famille* étant la première cellule de la société, il convient de la protéger, de la préserver et de l'encourager par tous les moyens.

C'est la famille qui a assuré notre survivance et qui constitue encore notre principale richesse.

Si toute notre vie nationale est si intimement liée à notre vie familiale, n'est-il pas impérieux de prendre les moyens de préserver cette vie familiale, de l'encourager et de l'organiser ?

Si nous ne voulons pas que nos familles nombreuses disparaissent, il faut de toute nécessité faciliter à nos compatriotes au moins l'accès à la petite propriété.

Quand un peuple cesse de se renouveler et d'augmenter sa population, il s'achemine fatalement vers un désastre, comme nous l'avons constaté dans certains pays de la vieille Europe.

Faciliter par tous les moyens la construction de logements ouvriers, d'habitations familiales, est une nécessité absolue. Il faut rendre possible le rêve de chaque ouvrier de posséder une maison qu'il pourra habiter vraiment et dont il sera éventuellement le seul propriétaire et maître.

Si nous voulons que l'ouvrier, l'employé, le fonctionnaire et l'homme de profession libérale respectent l'autorité, il importe qu'ils puissent s'abriter, sinon dans un logement de luxe, au moins dans une maison qui leur offre, ainsi qu'à leurs familles, le minimum de confort auquel ils ont un droit indéniable.

En facilitant à nos compatriotes de toutes les classes l'accès à la petite propriété, nous continuerons largement à inculquer aux nôtres le goût de l'économie, le respect de la propriété d'autrui et, partant, le respect de l'autorité de quelque nature qu'elle soit.

La stabilité d'un peuple dépend grandement du nombre de ceux qui détiennent des titres de propriété.

Il importe d'encourager les organismes qui ont pour but de permettre de s'installer chez eux en maîtres, et, si l'entreprise privée ne peut suffire ou ne peut réussir dans cette tâche essentielle, il sera du devoir de l'État de prendre les mesures en vue d'assurer aux nôtres les moyens pratiques de réaliser un rêve bien légitime, celui de « devenir propriétaire ».

Les gouvernements ont déjà préparé des plans en vue de résoudre cet important problème, et la période de l'après-guerre offrira indiscutablement, à tous ceux qui voudront en profiter, des occasions exceptionnelles de devenir propriétaires à des conditions raisonnables et avantageuses.

Pour nous du Québec, n'est-il pas effarant de constater qu'à Toronto, par exemple, environ 70% de la population représente de fait, des propriétaires, alors que dans Montréal, la métropole

du Canada, la plus grande ville du pays, avec une population composée d'au delà de 80% de Canadiens d'expression française, 10% seulement de nos compatriotes sont propriétaires? Et c'est à peu près la même proportion de propriétaires que nous trouvons dans toutes les autres villes de la province de Québec.

On ne pourrait donc donner à nos compatriotes un meilleur conseil que celui de s'installer chez eux, d'acquérir ou de construire une propriété qui deviendra la maison paternelle, et qui sera le début de l'accumulation de quelques économies, en plus d'assurer au moins un abri pour les jours sombres.

Un grand financier disait un jour que le plus sûr moyen de s'enrichir, c'était de se créer des obligations, car cela habitue à les rencontrer à échéance, et il ajoutait: « La satisfaction qu'on éprouve, en constatant qu'à tous les versements on s'enrichit d'autant, crée le désir d'assumer d'autres obligations, et c'est ainsi qu'on arrive un jour à posséder quelques biens. »

En encourageant la construction d'habitations familiales, non seulement on contribue à l'enrichissement d'un peuple, mais encore on protège la famille, en assurant des logements salubres si essentiels à la santé physique et morale de notre jeunesse, l'espoir de demain.

Il faut procurer à la jeunesse de notre pays, — cette belle et incomparable moisson qui lève, — tous les avantages que notre magnifique pays peut offrir.

L'éducation des enfants se fait d'abord au foyer; il est tellement plus facile de maintenir les liens qui les unissent au foyer paternel, quand on peut leur offrir une maison hygiénique où tout respire la joie de vivre, le confort et le bonheur.

Si l'on veut que notre peuple reste attaché à sa patrie il faut au moins contribuer à procurer, à ceux qui veulent s'aider, le confort d'une maison convenable, afin que le père de famille puisse offrir à son épouse et à ses enfants les joies les plus légitimes et les plus saines, celles que l'on ne pourrait trouver ailleurs qu'au foyer familial.

Il faut à tout prix préserver le foyer canadien et il n'y a pas de plus sûr moyen d'y arriver que de conseiller aux nôtres de s'emparer du sol comme le demandait un jour l'un de nos grands hommes d'État.

S'emparer du sol ne veut pas dire exclusivement que les cultivateurs doivent devenir propriétaires de leur ferme, cela veut aussi dire aux ouvriers, aux salariés et aux hommes de professions libérales de devenir des propriétaires, car, dans les

années qui suivront cette guerre, il pourrait bien se produire des déplacements de population.

Presque tous les pays d'Europe ont les yeux fixés sur notre continent, particulièrement sur notre pays et sur notre province.

Il importe donc de s'installer en maîtres, et le plus tôt possible.

Si les gouvernements, seuls, ne peuvent tout faire, soyez assurés que le nôtre est bien disposé à collaborer dans toute la mesure du possible.

Et si vous me le permettez, je vous citerai la déclaration que l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de cette province, faisait lors du Congrès de l'Union des Ligues de Propriétaires de la province, aux Trois-Rivières :

« Le gouvernement de la province ne veut qu'une chose: le *bien-être*, le progrès, la prospérité et le bien des petits propriétaires. Vous pouvez compter sur la coopération du gouvernement. *Aidez-nous* de vos suggestions et le gouvernement vous aidera, parce que le jour où sera réglé le problème du petit propriétaire, la province aura fait un pas considérable. »

Cette déclaration est significative et vous pouvez être assurés que le gouvernement étudie sérieusement ce problème complexe en vue de lui apporter une solution heureuse.

Une commission sera formée prochainement avec instructions de présenter un rapport complet sur notre système fiscal, c'est-à-dire sur les impôts municipaux et scolaires, afin d'orienter notre politique générale dans le sens qui nous permettra de soulager, le plus possible, les propriétaires, qui, dans certains cas, sont écrasés par les impôts, voient leurs propriétés vendues ou saisies, se découragent et ne veulent plus entreprendre de nouvelles constructions.

J'ai confiance que le gouvernement, qui a su résoudre le problème qui menaçait nos cultivateurs, trouvera la formule permettant de résoudre celui de nos petits propriétaires.

Depuis quelques années, certaines organisations font œuvre humanitaire en encourageant, par tous les moyens, la construction d'habitations familiales.

L'Union Économique d'Habitations accomplit dans ce domaine un travail digne des plus grands éloges.

Il est à souhaiter que tous nos compatriotes secondent les efforts de cette organisation dans la poursuite de cette œuvre admirable.

Déjà plusieurs municipalités de notre province se sont fait un devoir d'encourager et de diriger la construction et la disposition de cités-jardins, en tenant compte des lois élémentaires de l'esthétique et de l'architecture.

Qu'il me soit permis de suggérer aux nôtres d'adopter autant que possible le style canadien; cela aidera puissamment, j'en suis persuadé, à conserver à notre province et à notre pays un cachet qui fait et fera l'admiration des nôtres, ainsi que du touriste qui nous visite et qui constitue une de nos grandes sources de revenu.

En donnant au foyer canadien une atmosphère purement nationale, en enjolivant nos maisons, non seulement nous rendrons notre peuple plus heureux, mais nous contribuerons aussi à conserver à nos fêtes familiales leur caractère particulier, ce qui dans le passé a tant fait pour la préservation de nos traditions les plus chères.

Par la coordination de tous nos efforts afin d'apporter une solution à cet important problème, nous préparerons, pour demain, à la jeunesse qui monte, cette jeunesse saine et vigoureuse, un décor nouveau, clair et ordonné, qui lui permettra de jouir pleinement des abondantes richesses dont la Providence l'a gratifiée tant dans le domaine économique que dans le domaine culturel.

QUELQUES PROBLÈMES TECHNIQUES

par

Georges-U. BOUCHER

Inspecteur des prêts à la Compagnie d'Assurance Sun Life

Je me propose ce soir, mesdames et messieurs, de commenter la première partie de la Loi nationale sur le Logement passée en 1944 et ayant trait aux maisons à logement unique construites par le futur occupant.

Sous le régime de la loi, il est possible d'obtenir des prêts consentis conjointement par Sa Majesté et une institution de prêts agréés de 95% des premiers \$2,000 de la valeur hypothécable d'une propriété, 85% des \$2,000 suivants de la valeur hypothécable et 70% de la valeur hypothécable au delà de \$4,000. Le prêt maximum est \$6,400.

La valeur hypothécable d'une construction qui doit être érigée et du terrain ou lot sur lequel elle s'élèvera est la plus petite des deux valeurs suivantes: le coût estimé de la construction et du terrain, ou l'évaluation. Le futur propriétaire ou emprunteur doit donc disposer du montant nécessaire pour couvrir la différence entre le prêt qui pourrait être consenti et le coût ou l'évaluation de son projet. Il est bon de se rappeler qu'à l'heure actuelle le coût d'une construction est relativement élevé quand on le compare au coût d'une construction identique érigée avant le début ou au cours des premiers mois de la guerre, époque où les frais de construction et les prix des matériaux ont été généralement admis comme moyens et normaux. Par contre, l'évaluation de tel ou tel projet qui sera la garantie d'un prêt qui aura cours pendant plusieurs années, en moyenne vingt ans, ne peut suivre l'ascension rapide de ces prix et frais qui seront sans doute influencés vers la baisse ou la hausse pendant cette période. Quoiqu'un pourcentage de leur augmentation présente soit ajouté aux valeurs de bases normales, il existe presque toujours une différence entre le coût estimé de construction et l'évaluation. Ceci signifie qu'en général l'évaluation est moindre que le coût estimé et que le futur emprunteur doit donc disposer d'une somme liquide ou mise de fonds égale à la différence entre le coût et le prêt qui serait établi sur l'évaluation.

Les prêts sont amortis par mensualités qui rembourseront le capital et paieront l'intérêt au taux de $4\frac{1}{2}\%$ par an, au cours d'une période établie au moment de la demande, le plus souvent en quinze ou vingt ans.

Le remboursement requis par \$1,000 d'emprunt s'élève à \$6.30 par mois sur une période de vingt ans et \$7.63 par mois sur une période de quinze ans.

A ces versements doit s'ajouter un paiement mensuel égal à un douzième des taxes foncières, de sorte qu'à l'échéance de toute taxe une somme suffisante à son paiement ait déjà été accumulée.

Règle générale, un propriétaire éventuel ne devrait pas emprunter plus que le double de son revenu annuel après déduction de l'impôt sur le revenu; et ses frais annuels d'amortissement de l'emprunt, de taxes foncières et d'assurances contre l'incendie ne devraient pas dépasser 20% de ce même revenu net annuel.

FORMALITÉS A REMPLIR POUR OBTENIR UN PRÊT

Celui qui désire obtenir un prêt, ou le proposant, doit d'abord demander à une institution de prêts agréés de son district ou à son représentant régional, trois exemplaires d'un questionnaire préliminaire qu'il remplira et adressera à l'institution de prêts de son choix. Les renseignements fournis porteront sur la situation financière, les obligations familiales et pécuniaires du proposant, l'endroit où il a l'intention de s'établir, le caractère de son projet, son coût estimatif et le nombre d'années nécessaires pour le remboursement.

Ces renseignements permettront aux prêteurs de vérifier le caractère personnel du proposant, ses qualifications comme créancier hypothécaire éventuel et sa capacité de mener à bonne fin le projet conçu. Ils leur permettront aussi de déterminer si l'endroit choisi est bien celui où le projet du proposant sera idéalement situé.

A cet égard, il est bon de remarquer que le choix du terrain est de grande importance aux yeux des prêteurs. L'accessibilité des centres commerciaux, sociaux et scolaires, les moyens de communications, les services publics établis ou devant l'être entrant tous en ligne de compte, de même que la conformité de la construction projetée avec le voisinage. Une demeure de \$5,000 ne devrait pas être érigée dans un voisinage où des habitations de \$8,000 dominent et une demeure de \$8,000 ne

devrait pas non plus être érigée dans le voisinage où des habitations de \$5,000 sont en prépondérance. Avant d'acheter son terrain, le proposant devrait s'assurer qu'il sera approuvé par l'Administration nationale sur le Logement et la compagnie de prêts. Il pourra sans doute obtenir une option sur le terrain de son choix jusqu'à ce qu'il ait été avisé que les réponses aux questions du questionnaire satisfont les exigences des prêteurs et que sa demande de prêt est passible d'être approuvée.

Si les réponses au questionnaire sont satisfaisantes, le proposant recevra alors des formules de demande d'emprunt et des brochures de devis intitulées *Mémoire de Spécifications*. Trois exemplaires de la formule de demande doivent être remplis. Le proposant doit répondre d'une façon complète à toutes les questions et indiquer le coût de son terrain ou les conditions auxquelles il se propose de l'acheter. Il doit aussi fournir, en se guidant sur les indications de la formule de demande, un relevé des prix des différentes parties de la construction. Ces renseignements seront fournis par son entrepreneur ou estimateur qui signera la demande pour en certifier l'exactitude.

Trois exemplaires du *Mémoire de Spécifications* doivent aussi être remplis. Avant de les remplir, le proposant étudiera attentivement les spécifications, les standards minimums de construction, ainsi que les instructions données dans chaque section du mémoire. Il faut que tous les détails soient conformes aux standards exigés et que toutes les formules soient remplies sans exception. Le mémoire doit être signé par le proposant, l'entrepreneur et l'architecte s'il y en a un.

Avec ces deux formules, trois exemplaires des plans de la construction projetée doivent être soumis. Ils doivent contenir les détails des plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et de chaque étage, une coupe verticale de la maison, les élévations des quatre murs extérieurs et aussi un plan donnant toutes les dimensions du terrain et indiquant l'espace réservé à la maison, de même que la situation des constructions sur les terrains adjacents. Il est préférable de faire préparer les plans par un architecte ou par quelqu'un qui a la compétence nécessaire.

Les formules de demande, les mémoires de spécification remplis tel qu'indiqué et les plans mentionnés sont alors remis à l'institution de prêts qui établit le montant du prêt qui pourrait être consenti sur le projet soumis et avise le proposant des corrections à faire dans ses plans et devis, s'il y a lieu. L'Administration sur le Logement examine ensuite à son tour le projet

soumis et, si elle est d'accord avec l'institution de prêts, le proposant est alors avisé par cette dernière de l'approbation de sa demande et des termes et conditions de cette approbation. Il est à noter ici que le gouvernement n'examinera pas la demande d'emprunt si la construction est déjà commencée, et qu'il ne faut pas non plus commencer la construction avant que le gouvernement ait approuvé les plans et devis.

Une fois la construction commencée, des inspections seront faites à certains stages des travaux par des représentants de l'Institution de prêts ou de l'Administration nationale sur le Logement. L'emprunteur doit toujours se souvenir que ces inspections ne sont faites que pour bien se rendre compte que la maison fournit bien au prêt la garantie convenue au moment où le prêt fut approuvé. C'est à lui, l'emprunteur, de voir qu'on construit sa maison conformément aux plans et devis soumis en même temps que sa demande d'emprunt. L'Institution de prêts et l'Administration n'assument d'aucune façon sa responsabilité à cet égard.

L'emprunteur doit aviser l'institution de prêts lorsque la construction est parvenue à un des stages suivants: 1° vers le temps de la pose des empâtements, une inspection des fouilles est faite pour déterminer la nature du sol et s'assurer d'une bonne distribution de la charge sur le terrain, de la construction de drains adéquats et déterminer les précautions à prendre contre la gelée; 2° vers le temps où le toit est fini, une inspection du béton, de la maçonnerie et de la charpente brute est faite; 3° avant le posage des lattes, une inspection de l'ossature et de toutes les installations à l'intérieur des murs; 4° au moment où la maison est entièrement terminée.

Des sommes sont avancées sur l'emprunt à mesure que les travaux progressent. En général, d'un quart à un tiers du prêt est versé avant le posage des lattes, vers la date de la troisième inspection. Un autre quart ou tiers environ vers le moment où commencent les travaux de menuiserie et une somme suffisante pour amener les avances à 75% du prêt approuvé à la terminaison des travaux. Le 25% final est versé trente ou trente et un jours après la date de terminaison. Il faut donc noter que le futur propriétaire peut, au cours des travaux, avoir à faire face à certains déboursés pour des matériaux ou salaires, et surtout que, si ces travaux n'ont pas été confiés à un entrepreneur responsable et financièrement capable de faire les avances nécessaires, il faudra probablement que le futur pro-

priétaire se procure au cours des travaux des sommes supplémentaires additionnelles à sa mise de fonds qu'il remboursera au moment où des avances lui seront faites sur le prêt approuvé. Cette situation peut tout particulièrement exister dans ces cas où le futur propriétaire préfère diriger lui-même les travaux, s'il en a la compétence, plutôt que d'en confier l'exécution à un entrepreneur.

Je désire maintenant attirer votre attention sur les points suivants: la maison doit être assurée contre l'incendie pendant la durée des travaux et pendant toute la période de l'emprunt; les honoraires d'avocat ou de notaire et les frais d'évaluation et autres frais connexes, selon le tarif approuvé par le ministre des Finances, sont à la charge de quiconque demande un emprunt.

Certains constructeurs érigent, conformément à la Loi nationale sur le Logement, des maisons qu'ils offrent en vente au public. Dans ce cas, comme l'acheteur s'engage à rembourser l'hypothèque consentie à l'entrepreneur en vertu de la Loi nationale sur le Logement, cet acheteur doit être approuvé par l'institution de prêts et l'Administration, et satisfaire les exigences mentionnées tout à l'heure quant à son revenu net annuel en rapport avec le montant de l'emprunt déjà placé sur la maison qu'il désire acheter et les charges qu'il assumera.

En terminant, j'aimerais à faire quelques remarques sur les fonds que le futur propriétaire devrait avoir à sa disposition. Au début, j'ai dit qu'à l'heure actuelle le proposant devait s'attendre à fournir une somme égale à la différence entre le coût total de son projet et le prêt qu'il obtiendra. Par parenthèse, notons que cette somme ne doit pas être le produit d'un emprunt supplémentaire et que sa provenance doit en être indiquée; épargne, héritage, gratuité de réhabilitation pour les vétérans des forces armées, etc. Toutefois, l'établissement d'une famille dans une nouvelle demeure, surtout toute fraîche construite, entraîne fréquemment des dépenses supplémentaires pour l'ameublement et la décoration intérieure du logis.

Il faut se rappeler aussi que, pendant le cours de la construction, des charges ou frais s'accumulent en plus de ceux déjà mentionnés. Les impôts fonciers courent, la prime d'assurance contre l'incendie échoit, l'intérêt sur les sommes avancées sur l'emprunt s'accumule et est payable au plus tard deux mois après la prise de possession de la maison. Le mois suivant, la première mensualité de principal et intérêt et le premier acompte

sur les taxes futures doivent être versés; et ces paiements doivent dès lors être faits tous les mois régulièrement.

Plusieurs autres facteurs peuvent occasionner des dépenses supplémentaires: perte de temps au travail du proposant, déplacement si la construction future est éloignée du domicile actuel du futur propriétaire, etc. Assez fréquemment, on demande à la dernière minute certains changements dans le fini intérieur, la quincaillerie ou les fournitures électriques, ces demandes entraînent presque toujours un déboursé additionnel.

L'expérience démontre qu'une somme de \$500 à \$800, suivant le coût originaire de son projet, devrait être à la disposition du futur propriétaire pour faire face à ces item et lui permettre d'entrer dans son nouveau logis sans souci pécuniaire et sans autres obligations que celles qu'il aura assumées par le prêt proprement dit.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Église et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibolchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrier
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*
Ligue de la Classocratie
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration
Esdras Minville
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*
Esdras Minville
273. *L'Orientalisme professionnel.*
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.*
E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*
R. P. Adrien Malo; O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.*
Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Église d'Espagne.*
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*
P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum ».*
S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique.* Jean Filion
293. *Pour que vive notre français.*
P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses.*
R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale.*
P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français.*
Olivier Asselin
297. *Pour un ordre nouveau.*
Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste.* Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance.*
Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises.*
Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec.*
Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire.*
François-Xavier Boudreault
305. *L'Église et les grands problèmes de l'heure présente.*
S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *Le Corporatisme professionnel.* Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde.*
E. S. P.
308. *La Paix.* S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre.*
R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus ».*
S. S. Pie XII
311. *Tempérance.* Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative.*
F.-A. Angers, L.-M. Gouin,
E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

313. *La Canalisation du Saint-Laurent.*
Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique.*
R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social.* Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien.*
S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social.*
R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme.* R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites.* Jean Guiraud
323. *L'Education nationale.* Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France.* E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres — I)*
S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France.*
Georges Pernot
328. *La Restauration sociale.* Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste. (Allocutions et lettres — II)*
S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques.* E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII.*
R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres.* R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française.*
E. S. P.
334. *La Société contemporaine.* Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau. (Allocutions et lettres — III)*
S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique.*
Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie.* S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail.* E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières).* Abbé Charles-Edouard Bourgeois
341. *Providence divine. (Allocutions et lettres — IV)*
S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre.* E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*
S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal. (Allocutions et lettres — V)*
S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage.* Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie.*
B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie.* Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage. (Allocutions et lettres — VI)*
S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres.* Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur.*
P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école.* J. O. C.
352. *Le plus grand péril.* R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education.*
R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942. (Allocutions et lettres — VII)*
S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise.*
Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique.*
R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du géant municipal.* G.-E. Marquis
358. *L'Epargne.* J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise. (Allocutions et lettres — VIII)*
S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur.*
R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada.*
Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier. (Allocutions et lettres — IX)*
S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme.*
P. Richard Arès, S. J.
366. *Tout un peuple se dresse...* E. S. P.
367. *Catéchisme du Cioisme — I.*
R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
368. *Écoles « nationales ».* R. P. L. C. de Léry, S. J.
369. *L'Aide à la Colonisation.* En collaboration
370. *Le Droit, soutien de l'ordre international.*
Antonio Perrault
371. *Pour restaurer la famille.*
R. P. Archambault, S. J.
372. *Contre la prostitution.* E. S. P.
- 373-374. *Semaine nationale de la Famille.*
E. S. P.
375. *La Démocratie. (Allocutions et lettres — X).*
S. S. Pie XII
376. *Catéchisme du Cioisme—II, (Devoirs de l'électeur).* R. P. Bonaventure Pélouin, O. F. M.
377. *La libération de la classe ouvrière.* Paul Bacon
378. *La Colonisation dans le Québec.* E. S. P.
379. *Réforme de l'entreprise.* Patrons chrétiens
380. *La Cité nouvelle.* U. E. H.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.